

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>

Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2022 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme IFFENECKER Caroline, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme LINDER Christine, M. SIMON Jean-Paul, Mme KUNTZ Armelle,

Excusés : M. BRASQUER Pierrick avec procuration à M. LIBIS Clément

M. RICHARD Olivier, Mme MONA Régine ----- Absent : I -----

Ordre du jour :

1. Antenne téléphonique : nouveau bail de location (transfert de Orange à Totem)
2. Tour Alsace Cycliste du 30 juillet : organisation de la sécurité
3. Fixation de la durée hebdomadaire de l'emploi de l'ouvrier communal
4. Divers : Jumelage landais - Inauguration des travaux de l'église le 18/09/22 – Déviation de Bouxwiller vers Fislis en juillet – Devis Mary pour la passerelle - ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 10 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Antenne téléphonique : nouveau bail de location (transfert de Orange à Totem)

Vu la délibération initiale du 8 octobre 2021 autorisant le défrichement dans la parcelle forestière Eichwald section A parcelle 710 à la société Orange pour le projet d'implantation d'une antenne téléphonie mobile. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le même projet d'implanter en forêt communale une antenne de téléphonie mobile avec la société Totem se substituant à la société Orange pour l'application du bail signé le 27/08/2021 avec Orange. Un nouveau bail sera signé au nom de Totem.

Cette opération a pour objet de renforcer la couverture téléphonique mobile dans le secteur Oltingue, Linsdorf, Bettlach, Fislis.

Le Code Forestier prévoit que cette (ces) implantation(s) est (sont) soumise(s) à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à défricher par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
FISLIS	Eichwald	A	710	21	00	00	00	00	60
TOTAL							00	00	60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet tel qu'il est présenté et sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de défricher partiellement la parcelle cadastrale définie ci-dessus d'une contenance totale de 21 ha, classée en zone naturelle ;

La localisation et la superficie exactes des parties à défricher feront l'objet ultérieurement d'un relevé et d'une matérialisation sur le terrain.

- Charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

2. Tour Alsace Cycliste du 30 juillet : organisation de la sécurité

Le parcours du Tour d'Alsace a été modifié par la rue des Landes. Le maire propose aux conseillers d'assurer la sécurisation des carrefours. La prochaine circulaire lancera un appel aux bénévoles.

3. Fixation de la durée hebdomadaire de l'emploi de l'ouvrier communal

Le maire expose à nouveau le cas de l'emploi de l'ouvrier communal Laurent Gutzwiller qui est employé à raison de 22h30 hebdomadaire au service technique de la commune à ce jour.

Considérant que les besoins de service pour la commune nécessitent une durée hebdomadaire plus importante, le conseil municipal décide finalement à l'unanimité, d'un allongement du temps de travail hebdomadaire à 24h/35èmes après accord de M. Gutzwiller, à partir du 1^{er} septembre 2022 en gardant la complémentaire IRCANTEC.

La rémunération est calculée au prorata de la durée réelle hebdomadaire de service.

5. Divers :

-Jumelage landais le maire énumère l'ensemble des dépenses liées au jumelage pour un montant approximatif de 1 400 € + transport.

-Inauguration des travaux de l'église le 18/09/22

L'inauguration de l'église et la remise des médailles aux pompiers après la messe du matin sera suivi d'un apéritif kougelhopf le 18 septembre 2022. Une réunion d'organisation est prévue pour le jeudi 1^{er} septembre avec Gérard, Nathalie, Caroline, Marie-Michelle, Christine.

-Déviation de Bouxwiller vers Fislis en juillet

Des travaux de réfection d'un pont à Werentzhouse en venant de Bouxwiller auront lieu du 18 juillet au 19 août 2022 et la route sera fermée à la circulation. De ce fait, durant cette période, une déviation de la circulation sera mise en place par la traversée de Fislis. Le CM propose au maire de prendre un arrêté qui restreint la circulation sur la route touristique vers le Willerhof, sauf aux ayants-droits (habitants de Fislis) pendant la durée des travaux. Des contrôles auront lieu par la Brigade Verte.

- Devis Mary pour la passerelle

Les réparations de la passerelle sur l'Ill suite à un accident s'élèvent à 600 € selon le devis de la société de ferronnerie Mary et seront pris en charge par l'assurance MAIF.

-Travaux de sécurité :

Une réunion de la commission sera organisée en juillet 2022 pour voir les nouveaux devis des travaux en lien avec Mme Deveille de l'agence routière du HR. Suite aux travaux devant la maison Stich au 39 rue principale, une modification des tracés sera envisagée.

Projet Trame verte de la comcom Sundgau :

Des actions pour 2023 sont possibles du type : Relier des endroits de biodiversité par des plantations de haies, recréer des mares en forêt. A suivre

- Arrachage de la Balsamine : le maire lancera un appel aux bénévoles dans la prochaine circulaire pour réaliser l'arrachage de la balsamine envahissante en forêt le samedi 23/07 à 9h. suivi d'un pot.

-Lotissement Hienarweit: devis EDF en attente

-Pôle scolaire : dépollution en cours d'achèvement

-Regards défectueux sur la voirie : 1 regard au 1 rue principale : l'ouvrier communal a réglé le problème. Un deuxième regard sera à vérifier dans la rue de Linsdorf à l'intersection de la rue de la Forge et de la rue du Jura. –

-Mairie fermée du 1^{er} au 15 août : Gérard R relève la nécessité d'assurer l'intérim à la mairie pendant le déplacement à Losse dans le cadre du jumelage.

Le maire clôt la séance à 21h50. Le prochain CM est prévu pour le vendredi 9 septembre 2022.